



# AS SAU PA MAR

Association agréée pour la protection de l'environnement

PLACES D'ARMES

97232 LAMENTIN – MARTINIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'EXTENSION DE LA PARTIE MARINE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA CARAVELLE EN MARTINIQUE, À TARTANE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TRINITÉ

### OBSERVATIONS DE L'ASSAUPAMAR :

L'ASSAUPAMAR relève que la durée de l'enquête n'est que de 15 jours. Ce qui apparaît insuffisant pour permettre au public d'être complètement informé sur le projet, ses enjeux et ses conséquences, et pouvoir y apporter des observations et propositions utiles, dans le respect de la Démocratie participative prévue par la Charte de l'Environnement annexée à la Constitution française.

L'ASSAUPAMAR se réjouit que le projet prévoit d'étendre le périmètre de la réserve maritime et de mettre en œuvre une zone de protection renforcée.

Cela permet de protéger la Baie du Trésor qui constitue un patrimoine environnemental remarquable, cher au cœur des Martiniquais.

Toutefois, l'enjeu majeur de la réserve de la presqu'île de La Caravelle est le moqueur gorge-blanche (avifaune) : le moyen principal est la lutte contre la fragmentation et la disparition des forêts, qui sont généralement considérées comme étant des facteurs majeurs du déclin des populations aviaires. (Cf. préambule du résumé de l'étude scientifique). Ce qui est scandaleusement absent du projet soumis à enquête publique.

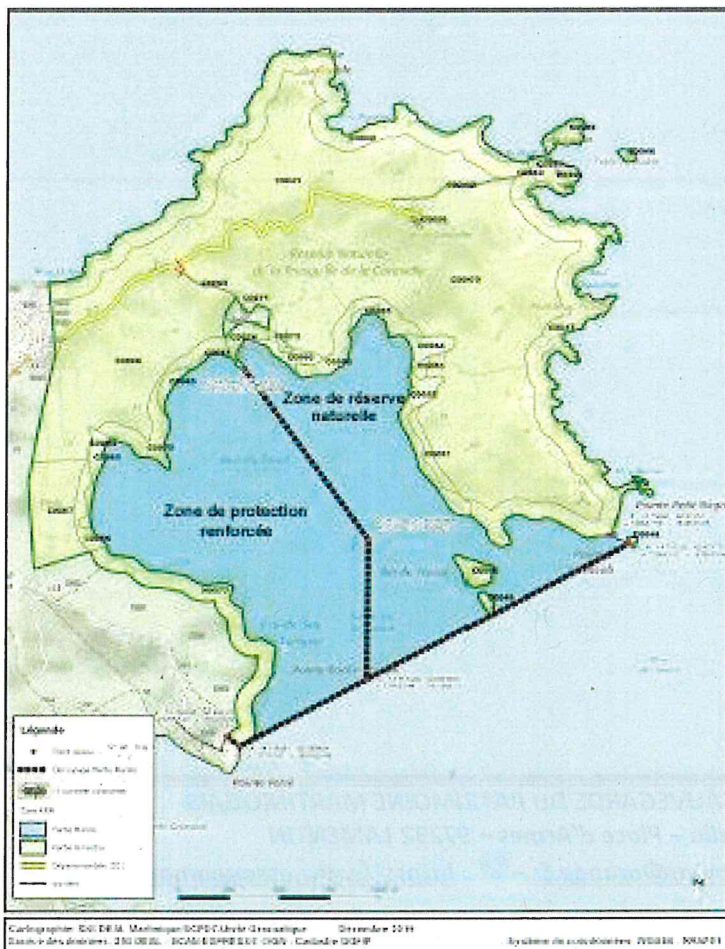


Figure 1 : Cartographie du projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la Caravelle (source : DEAL)

L'ASSAUPAMAR déplore donc que le projet renonce à toute extension terrestre qu'il renvoie à « *l'obtention de conditions plus favorables* », sans préciser : ni les délais, ni les conditions, ni surtout les mesures entreprises pour l'efficience de ces conditions.

En cela, le projet manque manifestement d'ambition, et pourrait s'apparenter à une reddition en rase campagne devant les intérêts privés. En particulier lorsqu'on sait les extensions d'urbanisme radicalement illégales de la Pointe Ferré, sur la parcelle H 213 notamment.

Dans ces conditions, l'ASSAUPAMAR regrette de ne pas pouvoir émettre un avis favorable pour ce projet, qui est très insuffisant.

Le Lamentin, le 4 mai 2022

Rosalie GASCHET

A circular blue stamp of the Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais (ASSAUPAMAR) is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'ASSAUPAMAR' at the top and 'Immeuble Canavalia - Place d'Armes - 97232 LAMENTIN' at the bottom.